

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS SITOM SUD GARD

SEANCE DU 12 MARS 2024

Nombre de membres en exercice		
Afférents au	En exercice	Membres
Conseil syndical		présents
40	40	23

Date de convocation	06/03/2024
Date d'affichage	06/03/2024

DL24007	OBJET : Fixation du montant de la contribution financière des collectivités membr	
	du SITOM Sud Gard – exercice 2024.	

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le douze mars, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole: M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Théos GRANCHI, M. Antoine MARCOS, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Michel VERDIER (suppléant), Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

Cté Agglo. Alès Agglomération: M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD

Absents:

Cté Agglo. Nîmes Métropole: M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Frédéric PASTOR, M. Julien PLANTIER, M. David-Alexandre ROUX, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

<u>Avaient donné procuration</u>:

- Frédéric PASTOR à Richard TIBERINO
- Jean-François DURAND- COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER
- Jean-Jacques GRANAT à Franck PROUST

Secrétaire de séance : Mme Valentine WOLBER

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, expose,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte de Réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard, et plus particulièrement l'article 2.4 « Contributions obligatoires des EPCI membres aux dépenses du syndicat » stipulant que les contributions financières des collectivités membres au budget du Syndicat constituent pour elles une dépense obligatoire ; le montant de ces contributions étant fixé par délibération du Comité Syndical,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1: De fixer le montant de la contribution pour l'année 2024 des communes et syndicats adhérents au Sitom Sud Gard à 5,70 euros hors TVA par habitant conformément aux statuts en vigueur.

ARTICLE 2: Que chaque contribution **annuelle** des EPCI ou syndicats concernés sera versée pour l'année 2024, au titre des recettes du Syndicat pour ses charges de fonctionnement :

Article 74751 : Participation groupements des collectivités.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23 + 3 pouvoirs

Abstention: 0 Contre: 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20240312-DL24007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication: 14/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

